

RECOMMANDATIONS SUR LA COMPOSANTE ADRESSE

1. INTRODUCTION

Lors de sa réunion plénière du 13 novembre 2002, le Conseil national de l'information géographique a pris connaissance du rapport intérimaire du groupe de travail adresse présidé par Jean-Louis Deligny. Il a salué la qualité du document et a remercié le président et les membres du groupe de travail pour l'excellence du travail réalisé. Il rappelle le caractère indispensable de la composante adresse du RGE dans l'ensemble du dispositif « information géographique » et il recommande de mettre en place les modalités pratiques et les financements nécessaires à la réalisation et à l'entretien de la composante adresse du RGE.

Le conseil a ensuite pris les résolutions suivantes :

1. APPROBATION DES PROPOSITIONS DU GT

Il approuve les propositions qui sont faites dans la section 1 du rapport et détaillées dans la partie 6. En particulier il recommande de bien séparer la constitution du fichier national des « points géographiques »¹ de l'adresse à partir des fichiers existants, de son géo-référencement.

2. DESIGNATION D'UN MAITRE D'OUVRAGE ET D'UN DELEGUE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le Conseil national de l'information géographique décide de saisir le METLTM, le MINEFI et le MFPREAT pour aboutir à la désignation du service de l'État qui assurera la maîtrise d'ouvrage du fichier national des « points géographiques » de l'adresse et la mise en place des financements appropriés.

Parmi les 5 options proposées dans le rapport en page 5, il recommande de déléguer la maîtrise d'ouvrage à un organisme existant² en prenant soin de bien confier à cet organisme par un texte réglementaire approprié une mission de service public portant sur l'adresse. Cependant pour s'assurer que les acteurs concernés seront bien impliqués, la solution d'un regroupement de ces acteurs est envisageable.

Le Conseil recommande, dans le droit fil de la décision interministérielle du 19 février 2001, de déléguer à l'IGN la maîtrise d'ouvrage de l'intégration des données du fichier national des « points géographiques » de l'adresse dans le RGE.

Le conseil rappelle l'importance de respecter le calendrier général du RGE et de permettre l'achèvement de la composante adresse du RGE avant la fin de 2007.

3. EXPERIMENTATION SUR UNE DIZAINE DE COLLECTIVITES LOCALES

Le Conseil demande à ce qu'une évaluation des coûts de constitution du fichier national des « points géographiques » de l'adresse et de son intégration dans le RGE soit effectuée de façon à mettre en place les financements nécessaires. Il recommande à la Poste, à l'IGN et à leurs tutelles de financer et mettre en place une expérimentation en vraie grandeur sur une dizaine de collectivités locales représentatives. Le coût de cette expérimentation estimé à 70 000 € pourrait solliciter un financement partiel par le Fonds à la réforme de l'État. Un comité de pilotage de cette expérience devra être constitué sous la présidence du Conseil national de l'information géographique. Les fichiers résultants de cette expérimentation seront utilisés dans le cadre d'un test d'évaluation opérationnelle par des utilisateurs.

La Commission nationale informatique et liberté devra être saisie pour cette expérimentation.

4. IMPLICATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Du fait des lois en vigueur, le Conseil souligne l'importance du rôle que devront jouer les collectivités territoriales (communes et communautés de communes) dans l'entretien du fichier national des « points géographiques » de l'adresse, et pour certaines dans sa constitution et dans les opérations de géo-référencement. Il décide de sensibiliser les élus aux propositions du rapport intérimaire par l'intermédiaire de leurs associations. Le conseil recommande que les travaux demandés aux collectivités territoriales dans le cadre du Répertoire des immeubles localisés (RIL) viennent alimenter la constitution du fichier des « points géographiques » de l'adresse.

5. SUITES DONNEES

Vu l'importance des enjeux, le conseil souhaite que les suites qui auront été apportées à ce rapport lui soient présentées lors de sa prochaine réunion plénière.